

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5 de l'ordre du jour

CX/EXEC 24/86/5

Juin 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-sixième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

1^{er}-5 juillet 2024

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX: RAPPORT INTÉRIMAIRE 2022-2023 ET PROPOSITION DE BUDGET POUR 2024-2025

(Document établi par le secrétariat du Codex)

INTRODUCTION

1. À sa 46^e session, la Commission du Codex Alimentarius a demandé au secrétariat du Codex des informations plus détaillées concernant le budget ordinaire et les dépenses du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour 2022-2023 ainsi que la proposition de budget pour 2024-2025, en particulier la ventilation des types de coût par programme et par activité, afin de mieux cerner les domaines de dépenses et de déterminer plus précisément les besoins et les priorités futurs¹.

2. Les renseignements fournis sur le budget et les dépenses liés au programme de travail sont conformes à l'article XIII du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius². Le présent document contient un rapport intérimaire qui expose de manière plus approfondie les dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023 et la proposition de budget pour 2024-2025, ainsi qu'une analyse comparative des frais de réunion³.

RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2022-2023)

3. Une ventilation plus détaillée du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et des dépenses engagées au titre du programme ordinaire du secrétariat en 2022 et 2023, par rubrique comptable de la FAO⁴, est présentée dans le tableau 1 et exposée de manière plus précise dans les paragraphes ci-après.

¹ REP23/CAC, paragraphe 214, alinéa viii.

² Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 28^e édition.

³ REP23/EXEC2, paragraphe 65.

⁴ Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (Normes IPSAS), qui fournissent des indications quant au classement dans les différents domaines de dépenses.

Tableau 1: Budget du programme ordinaire 2022-2023 et dépenses engagées en 2022 et 2023, par rubrique comptable de la FAO (en milliers d'USD)

Rubrique comptable de la FAO	Budget 2022-2023	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Montant total des dépenses 2022 et 2023
5011 Traitements – cadre organique	3 365 000	1 892 097	1 707 483	3 599 580
5012 Traitements – services généraux	1 230 000	612 047	687 117	1 299 164
5013 Consultants	900 000	705 939	498 344	1 204 283
5014 Contrats	200 000	179 037	141 496	320 533
5020 Personnel recruté localement		38 565	60 413	98 978
5021 Voyages	630 000	78 201	319 721	397 922
5024 Achat de matériel fongible	100 000	38 439	83 980	122 419
5025 Achat de matériel non fongible	100 000	89 406	76 680	166 086
5028 Dépenses générales de fonctionnement	650 000	27 676	236 522	264 198
5040 Dépenses générales de fonctionnement – services communs externes		4 344	4 311	8 655
5050 Services communs et appui internes	1 700 000	1 039 644	980 608	2 020 252
TOTAL	8 875 000	4 705 396	4 796 674	9 502 070

4. On trouvera ci-dessous un aperçu des principales rubriques budgétaires:

a) Traitements – cadre organique et services généraux

- En 2022, les dépenses de personnel du cadre organique ont été plus élevées que prévu en raison de l'emploi temporaire d'un administrateur chargé de prêter un appui à un grand projet informatique.
- En 2023, les dépenses de personnel des services généraux ont été légèrement plus élevées que prévu du fait de deux promotions.

b) Consultants

- Les dépenses relatives aux consultants comprennent les coûts suivants:
 - Traduction et interprétation ne pouvant être effectuées par la FAO en interne (dans le cadre des services communs internes), y compris les services de rédaction pour les normes du Codex. Ces dépenses représentent environ 50 pour cent des dépenses totales liées aux consultants. Elles ont été plus élevées que prévu en raison de la demande accrue de services de traduction et d'interprétation pendant l'exercice biennal, mais ont été partiellement compensées par les économies réalisées au titre des dépenses générales de fonctionnement.
 - Appui aux systèmes informatiques du Codex (bases de données, site web et archives documentaires connexes, gestion des systèmes en ligne).
 - Communication et diffusion, y compris production, relecture, mise en page, publication, graphisme, etc.
 - Facilitation de la diffusion (formations en ligne, par exemple webinaires).

c) Contrats

- Les dépenses liées aux contrats ont été plus élevées que prévu du fait des dépenses relatives au projet de modernisation des systèmes informatiques du Codex, qui a débuté en 2021 en collaboration avec la Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique (CSI). Ce projet a permis de résoudre les problèmes d'infrastructure informatique qui faisaient courir depuis longtemps de sérieux risques de pertes de données, et cela notamment par le renouvellement des serveurs du Codex et le transfert des bases de données vers un système dématérialisé. Les

principales dépenses concernant l'infrastructure informatique ont été effectuées pendant l'exercice biennal 2022-2023, mais il faudra continuer à engager des dépenses au titre de l'achat de licences, de l'hébergement des systèmes et de leur maintenance. Cela correspond à l'objectif stratégique 5 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui vise notamment l'amélioration des systèmes de gestion des activités.

- En 2022, cette rubrique budgétaire couvrait également les activités liées à la réalisation de l'objectif stratégique 3 du Plan stratégique du Codex, lequel consiste à accroître les effets du Codex en faisant en sorte que ses normes soient reconnues et utilisées, en particulier les travaux portant sur l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex. Cependant, les différents volets de ce mécanisme comme l'enquête mondiale sur l'utilisation et les effets des textes du Codex ont été mis en œuvre par la suite grâce à des ressources extrabudgétaires⁵.
- Les contrats englobent également les dépenses d'appui aux réunions du Codex, y compris les services audiovisuels, la logistique, etc.

d) Personnel recruté localement

- Cette rubrique comprend les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux à l'appui des activités du Codex (secrétariat du Codex, sécurité, services médicaux, etc.), en particulier pendant les réunions de la Commission, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, notamment les auxiliaires de salle au service de la Commission. Cette rubrique n'ayant pas été distinguée dans le budget tel qu'il était présenté auparavant, elle apparaît comme non inscrite au budget.

e) Voyages

- Les frais de voyage ont été moins élevés que prévu en 2022 car la majorité des sessions des comités du Codex se sont tenues en ligne. Le Comité exécutif (83^e session) et le Comité sur l'hygiène alimentaire se sont réunis en présentiel et le secrétariat du Codex s'est déplacé à l'occasion de certaines sessions d'organes subsidiaires qui se sont déroulées à distance, afin d'être sur place pour assister la personne assurant la présidence. En 2023, les dépenses afférentes aux déplacements ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, les comités du Codex ayant repris les réunions en présentiel. Les économies réalisées sur les frais de voyage ont été réaffectées au projet de modernisation des services informatiques, ainsi qu'à la traduction et à l'interprétation.

f) Achat de matériel fongible

- Cette rubrique comprend le coût des supports de communication et les dépenses de publication en rapport avec les 45^e et 46^e sessions de la Commission (y compris l'exposition Codex@60, l'arrière-plan de la salle de réunion, les kits fournis aux délégués, etc.). Elle englobe également les dépenses liées aux supports de communication que le Codex a prévues au nom des pays hôtes pour le fonctionnement des comités. Les frais d'achat de licence pour les logiciels comme Zoom et le Système de mise en ligne des observations relèvent également de cette rubrique. Les dépenses engagées pendant l'exercice biennal étaient conformes au budget établi.

g) Achat de matériel non fongible

- Cette rubrique comprend le matériel de bureau comme les ordinateurs, ainsi que les dépenses nouvelles et renouvelables liées à l'hébergement et à la maintenance du site web du Codex.

h) Dépenses générales de fonctionnement

- Ces dépenses comprennent:
 - le remboursement à l'OMS des coûts relatifs à la 84^e session du Comité exécutif (2023);
 - la location du lieu de réunion et la logistique pour la 84^e session du Comité exécutif;
 - les services de traduction prêtés par l'OMS lorsque ceux de la FAO n'étaient pas disponibles pour les sessions de la Commission et les autres sessions du Comité exécutif tenues pendant l'exercice biennal;
 - les contrats des traducteurs et/ou interprètes externes;

⁵ Projet d'intervention de la FAO à l'appui de l'application des textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens (projet ACT): GCP/GLO/505/ROK «Mise en œuvre des normes du Codex à l'appui de l'endiguement et de la réduction de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire», financé par la République de Corée.

- l'appui aux pays hôtes pour le fonctionnement des comités du Codex;
- les frais de restauration, les services d'ambulance pendant les sessions de la Commission et d'autres dépenses diverses.
- Les économies réalisées au titre de cette rubrique ont servi à couvrir les dépenses supplémentaires de traduction et d'interprétation sous les rubriques «Consultants» et «Services communs internes».

i) Dépenses générales – services communs externes

- Cette rubrique comprend les photocopies, l'impression, les frais de téléphone, les fournitures de bureau et les services informatiques prêtés par la FAO.

j) Services communs internes

- Cette rubrique concerne les services d'interprétation et de traduction fournis par la FAO. Les coûts varient en fonction du nombre de documents à traduire et du moment auquel ils sont prêts, ainsi que du nombre d'heures/de jours d'interprétation. Les dépenses d'interprétation et de traduction ont été plus élevées que prévu, ce pour plusieurs raisons:
 - les dépenses d'interprétation accrues découlant de la tenue de réunions à la fois en présentiel et à distance (45^e et 46^e sessions de la Commission, par exemple) et de l'augmentation de leur durée (nombre de jours);
 - l'organisation de réunions d'information avec des services d'interprétation en six langues avant les réunions du Codex qui se sont déroulées soit à distance, soit en présentiel et en ligne (par exemple, manifestation tenue avant les sessions de la Commission en 2022 et 2023);
 - l'aide apportée aux membres pour maintenir la traduction et l'interprétation à un niveau constant pendant la période de transition au sortir de la pandémie.

5. Globalement, les dépenses ont dépassé de 627 070 USD le budget fixé pendant l'exercice biennal 2022-2023. Il était prévu que le coût accru du projet de modernisation des services informatiques soit compensé par les économies réalisées sur les frais de voyage, mais l'augmentation des frais de traduction et d'interprétation a occasionné des dépenses imprévues (au titre des rubriques «Consultants» et «Services communs internes»). Ces dépenses supplémentaires ont été financées par une enveloppe spéciale de 0,5 million d'USD, affectée à titre exceptionnel en 2023⁶. Par ailleurs, le Codex a été remboursé de dépenses prévues au nom des pays hôtes pour le fonctionnement des comités et les services d'appui technique fournis par son personnel au projet ACT.

6. En résumé, les dépenses de personnel ont représenté 52 pour cent des dépenses globales pour l'exercice biennal 2022-2023, tandis que les dépenses relatives à la traduction et à l'interprétation qui ont été prises en charge par la FAO se sont élevées à 21 pour cent, les coûts liés aux consultants à 13 pour cent et les frais de voyage à 4 pour cent. Cependant, comme indiqué plus haut, les coûts de traduction et d'interprétation ont aussi été imputés aux rubriques «Consultants», «Contrats» et «Dépenses générales de fonctionnement», selon les modalités de prestation de service, ce qui représentait 7 pour cent supplémentaires des dépenses du Codex. Par conséquent, les dépenses totales du Codex pour la traduction et l'interprétation ont atteint 28 pour cent des dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023. Il convient de noter que les dépenses de personnel, les frais liés aux consultants et le coût des services communs internes se sont élevés à 90 pour cent des dépenses totales lors de l'exercice biennal 2022-2023, comme l'illustre la figure 1.

⁶ CX/CAC 23/46/23, paragraphe 6, alinéa iii; FC 199/5, paragraphe 9.

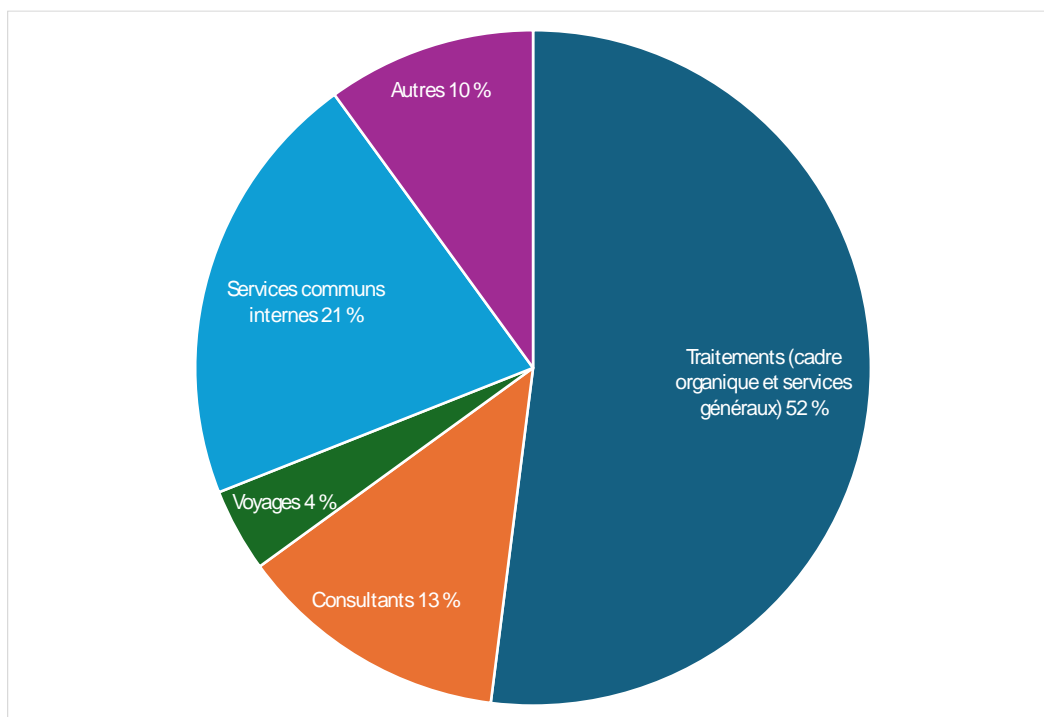


Figure 1. Ventilation des dépenses – exercice biennal 2022-2023⁷

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2024-2025

7. Une ventilation du budget du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025 par rubrique comptable de la FAO figure dans le tableau 2.

Tableau 2. Proposition de budget 2024-2025 par rubrique comptable de la FAO (USD)

Rubrique comptable de la FAO	Budget 2024-2025	%
5011 Traitements – cadre organique	3 373 000	38,0 %
5012 Traitements – services généraux	1 440 000	13,0 %
5013 Consultants	1 440 000	11,3 %
5014 Contrats	66 000	0,7 %
5020 Personnel recruté localement	100 000	1,1 %
5021 Voyages	800 000	9,0 %
5024 Achat de matériel fongible	100 000	1,1 %
5025 Achat de matériel non fongible	200 000	2,3 %
5028 Dépenses générales de fonctionnement	375 000	4,2 %
5040 Dépenses générales de fonctionnement – services communs externes	10 000	0,1 %
5050 Services communs et appui internes	1 700 000	19,2 %
TOTAL	8 875 000	100,0 %

8. On trouvera ci-après un aperçu des principales rubriques budgétaires:

- La rubrique «Traitements» englobe à la fois ceux du personnel du cadre organique et ceux du personnel des services généraux.
- La rubrique «Consultants» comprend les coûts suivants:

⁷ La catégorie «Autres» comprend: le personnel recruté localement, l'achat de matériel fongible, l'achat de matériel non fongible, les dépenses générales de fonctionnement, et les dépenses générales de fonctionnement – services communs externes.

- Appui aux systèmes informatiques du Codex (bases de données, site web et archives documentaires y afférentes, gestion des systèmes en ligne).
 - Communication et diffusion, y compris la production, la relecture, la mise en page et la publication de certains textes du Codex, ainsi que le graphisme, à l'appui des réunions du Codex, etc.
 - Activités de traduction et d'interprétation que la FAO ne peut pas prendre en charge en interne (rubrique «Services communs internes»), y compris les services de rédaction des normes.
 - Facilitation de la diffusion (webinaires en ligne, etc.).
- La rubrique «Contrats» englobe les dépenses d'appui aux réunions du Codex, y compris l'appui audiovisuel, les services de traduction externes, la logistique, etc.
 - La rubrique «Personnel recruté localement» comprend les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux à l'appui des activités du Codex (secrétariat du Codex, sécurité, services médicaux, etc.), en particulier pendant les sessions de la Commission, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, comme les auxiliaires de salle au service de la Commission.
 - Les frais de voyage correspondent aux dépenses liées au personnel du Codex qui prête un appui aux sessions des comités du Codex, ainsi qu'aux déplacements effectués à l'occasion de réunions pour lesquelles la participation du secrétariat du Codex est nécessaire (par exemple, réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et du Comité sur les obstacles techniques au commerce).
 - Les frais de voyage englobent également l'aide fournie aux membres du Comité exécutif issus de pays à revenu faible ou intermédiaire pour leur permettre de participer à toutes les sessions en présentiel du Comité exécutif pendant l'exercice biennal⁸.
 - L'achat de matériel fongible comprend le coût des supports de communication et les dépenses de publication en rapport avec la Commission (arrière-plan de la salle de réunion, kits fournis aux délégués, etc.). Cela inclut aussi les licences pour le Système de mise en ligne des observations et la plateforme Zoom, ainsi que diverses licences permettant de faciliter les enquêtes, la diffusion sur le web, etc.
 - L'achat de matériel non fongible englobe le matériel de bureau comme les ordinateurs, ainsi que les dépenses renouvelables liées à l'hébergement et à la maintenance du site web du Codex.
 - Les dépenses générales de fonctionnement comprennent:
 - le remboursement à l'OMS et à d'autres prestataires des frais engagés aux fins de la tenue des sessions de la Commission et du Comité exécutif à Genève;
 - les contrats des traducteurs et/ou interprètes externes;
 - les frais de restauration, les services d'ambulance et d'autres coûts divers;
 - l'appui aux pays hôtes pour le fonctionnement des comités du Codex⁹.
 - La rubrique «Dépenses générales de fonctionnement – services communs externes» englobe les photocopies, l'impression, les frais téléphoniques, les fournitures de bureau et les services informatiques fournis par la FAO.
 - Les services communs internes font référence à la traduction et à l'interprétation assurées par la FAO.
9. Le tableau 3 ci-dessous décrit les principales activités que le secrétariat du Codex mènera au cours de l'exercice biennal 2024-2025 au moyen du budget présenté au tableau 2.

⁸ Conformément à l'article XIII, paragraphe 3, du Règlement intérieur contenu dans le Manuel de procédure du Codex Alimentarius.

⁹ Ces demandes sont étudiées au cas par cas afin que le travail de la Commission ne soit pas retardé en raison d'un manque de ressources temporaire ou imprévu auquel les secrétariats hôtes pourraient être confrontés. Selon leur degré d'importance, il sera peut-être nécessaire de reporter d'autres activités pour respecter les contraintes de coût.

Tableau 3. Description des activités – exercice biennal 2024-2025

Lien avec les objectifs stratégiques du Plan stratégique du Codex 2020-2025	Produits	Activités 2024	Activités 2025
Réunions du Codex			
Objectif stratégique 1: Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux – 1.1, 1.2 Objectif stratégique 2: Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex – 2.1, 2.2, 2.3	Mise en œuvre des activités de la Commission du Codex Alimentarius	1 session hybride (6 langues) organisée à Genève; documents de travail et rapport élaborés et publiés en 6 langues, et élections	1 session hybride (6 langues) organisée à Rome; documents de travail et rapport élaborés et publiés en 6 langues
Objectif stratégique 1 – 1.1, 1.2 Objectif stratégique 2 – 2.3	Mise en œuvre des activités du Comité exécutif	1 session en présentiel organisée à Rome	1 session en présentiel organisée à Genève (ou 1 session en ligne)
Objectif stratégique 1 – 1.2 Objectif stratégique 2 – 2.3		1 session en présentiel organisée à Genève	1 session en présentiel organisée à Rome
Objectif stratégique 1 – 1.2, 1.2 Objectif stratégique 2 – 2.1, 2.2	Comités traitant de questions générales	9 sessions	6 sessions
Objectif stratégique 1 – 1.2, 1.2 Objectif stratégique 2 – 2.1, 2.2	Comités s'occupant de produits	3 sessions (y compris 1 par correspondance)	2 sessions
Objectif stratégique 1 – 1.2, 1.2 Objectif stratégique 2 – 2.1, 2.2 Objectif stratégique 3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées – 3.1, 3.2	Comités de coordination	2 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande)	4 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande)

Objectif stratégique 4: Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme – 4.3			
Environnement propice (infrastructure informatique, publications, diffusion et communication)			
Objectif stratégique 3 – 3.1	Finalisation et publication des normes	Publication des normes adoptées à la 46 ^e session de la Commission en 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment	Publication des normes adoptées à la 47 ^e session de la Commission en 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment
Objectif stratégique 3 – 3.1	Autres documents/publications	Publication de la 29 ^e édition du Manuel de procédure du Codex, du magazine annuel du Codex et du rapport annuel sur l'utilisation et les effets des textes du Codex	Publication de la 30 ^e édition du Manuel de procédure du Codex (si nécessaire), du magazine annuel du Codex et du rapport annuel sur l'utilisation et les effets des textes du Codex
Objectif stratégique 4 – 4.3 Objectif stratégique 5: Améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique – 5.2	Documents d'orientation/manuels	Manuel relatif aux groupes de travail électroniques	Manuel relatif aux propositions de nouveaux travaux
Objectif stratégique 4 – 4.3	Appui à la transmission sur le web et aux réunions en ligne	Transmission sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui aux sessions en ligne ou hybrides (par exemple, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission)	Transmission sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui aux sessions en ligne ou hybrides (par exemple, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission)
Objectif stratégique 2 – 2.1, 2.2 Objectif stratégique 4 – 4.3 Objectif stratégique 5 – 5.1	Maintenance, mise à jour des contenus, frais de licence et aide aux utilisateurs de la page web, Système d'inscription en ligne, Système de mise en	Page web active et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis de services d'assistance réactifs	Page web active et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis de services d'assistance réactifs

	ligne des observations et forum en ligne		
Objectif stratégique 3 – 3.1	Mises à jour des bases de données	Début de la mise à jour de la structure de la Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA) conformément à l'approche progressive définie par le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) Début de la mise à jour de la base de données sur les résidus de pesticides, conformément à la classification révisée des aliments destinés à la consommation humaine ou aux animaux qui a été adoptée	Poursuite de la mise à jour de la structure de la NGAA conformément à l'approche progressive définie par le CCFA Poursuite de la mise à jour de la base de données sur les résidus de pesticides, conformément à la classification révisée des aliments destinés à la consommation humaine ou aux animaux qui a été adoptée (achèvement prévu pour 2026) Début de l'élaboration d'une base de données sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage)
Objectif stratégique 2 – 2.1 Objectif stratégique 3 – 3.1, 3.2 Objectif stratégique 4 – 4.3	Collaboration avec la FAO et l'OMS	Participer à des réunions pour la formulation d'avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et prêter un appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments	Participer à des réunions pour la formulation d'avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et prêter un appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments
Objectif stratégique 3 – 3.1, 3.2	Coopération avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales internationales (OIT, OMSA, ISO, CEE, COI, etc.) aux fins du partage d'informations et de la promotion de la cohérence et de l'harmonisation avec les normes du Codex, dans la mesure du possible	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 6 réunions de l'OMC et à 6-8 autres manifestations (participation en ligne privilégiée)	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 6 réunions de l'OMC et à 6-8 autres manifestations (participation en ligne privilégiée)

<p>Objectif stratégique 3 – 3.1, 3.2 Objectif stratégique 4 – 4.3 Objectif stratégique 5 – 5.1</p>	<p>Diffusion et communication</p>	<p>Formation en ligne sur l'utilisation des systèmes du Codex, programmes, informations à l'intention des délégués et supports connexes pour les réunions et le partage de données provenant des membres et observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts)</p>	<p>Formation en ligne sur l'utilisation des systèmes du Codex, programmes, informations à l'intention des délégués et supports connexes pour les réunions et le partage de données provenant des membres et observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts)</p>
<p>Objectif stratégique 3 – 3.3</p>	<p>Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex</p>	<p>Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex et étude de cas sur l'utilisation et les effets d'un texte en particulier</p>	<p>Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex et étude de cas sur l'utilisation et les effets d'un texte en particulier</p>

10. La mise en œuvre des activités susmentionnées est également appuyée par des fonctionnaires détachés par la République de Corée et Singapour, et un administrateur auxiliaire détaché par le Japon. Le suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex est aussi appuyé par le projet ACT (jusqu'en 2026).

11. Par rapport aux dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023, la proposition de budget pour 2024-2025 prévoit:

- une réévaluation des dépenses de personnel 2022-2023 au niveau approuvé dans le cadre du Programme de travail et budget 2024-2025 afin de financer pleinement les postes inscrits au budget du Codex en 2024-2025;
- une enveloppe réduite pour l'infrastructure informatique, étant donné que la majorité des activités ont été menées pendant l'exercice biennal 2022-2023 (sous la rubrique «Contrats»);
- une réduction des dépenses attendues pour les consultants, en particulier pour l'interprétation lors des manifestations en ligne de la Commission et du Comité exécutif organisées avant les sessions, lesquelles n'auront finalement pas lieu lors de cet exercice biennal;
- une baisse du rythme de traduction des normes en retard;
- une augmentation des frais de voyage à mesure que les activités du Codex retrouvent leurs modalités d'avant la pandémie;
- une augmentation des dépenses générales de fonctionnement (remboursements à l'OMS) étant donné qu'une session de la Commission doit se dérouler à Genève, ainsi que deux sessions du Comité exécutif.

12. Il sera peut-être possible de réaliser de modestes économies en fonction des frais de voyage et du coût des sessions de la Commission, mais elles serviront à réduire le retard accumulé quant à la traduction des normes et à verser celles-ci dans la banque de connaissances de la FAO.

13. Il est important de noter que le budget du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025 est affecté en totalité à des activités venant à l'appui des travaux ordinaires du Codex. De plus, il convient de noter que, bien que le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments ait reçu 1 million d'USD en 2019¹⁰, le budget du secrétariat du Codex est demeuré inchangé depuis 2010. Les attentes accrues à l'égard du secrétariat du Codex, auxquelles s'ajoutent la baisse du pouvoir d'achat au cours de la période considérée, limitent la marge de manœuvre disponible pour faire face aux dépenses imprévues ou aux besoins supplémentaires.

ANALYSE COMPARATIVE DES FRAIS DE RÉUNION

14. Le Comité exécutif, à sa 85^e session, a demandé au secrétariat du Codex de présenter une analyse comparative des coûts de réunion, à partir d'informations communiquées par les secrétariats hôtes sur les réunions des organes subsidiaires, afin d'améliorer la connaissance et la reconnaissance de la contribution importante que les États membres apportent au programme du Codex.

Commission du Codex Alimentarius

15. Une analyse comparative des dépenses associées à la mise en œuvre des sessions de la Commission et des sessions connexes du Comité exécutif entre 2018 et 2023, assortie d'une ventilation par rubrique comptable de la FAO, est présentée au tableau 4. Étant donné que les réunions de la Commission et celles du Comité exécutif se tiennent normalement de manière consécutive (sauf en 2020), il n'a pas été possible de distinguer certaines des dépenses liées à la session du Comité exécutif organisée juste avant (et dans un cas, après) celle de la Commission. Par conséquent, les deux sessions (et dans un cas, les trois) ont été considérées comme un tout. La 43^e session de la Commission s'est tenue isolément et en visioconférence, sans être précédée par une session du Comité exécutif.

¹⁰ C 2023/3, paragraphe 75 et note de bas de page 15.

Tableau 4. Analyse comparative des dépenses engagées pour la tenue de plusieurs réunions de la Commission et du Comité exécutif (USD)

Rubrique comptable de la FAO	41 ^e session de la Commission + 75 ^e et 76 ^e sessions du Comité exécutif (FAO, Rome, 2018)	42 ^e session de la Commission + 77 ^e session du Comité exécutif (CICG, Genève, 2019)	43 ^e session de la Commission (en ligne, 2020)	44 ^e session de la Commission + 81 ^e session du Comité exécutif (en ligne, 2021)	45 ^e session de la Commission + 83 ^e session du Comité exécutif (FAO, Rome, 2022)	46 ^e session de la Commission + 85 ^e session du Comité exécutif (FAO, Rome, 2023)
5014 Contrats	-	-	170	108 896	-	-
5020 Personnel recruté localement	28 428	-	4 132	3 852	33 129	55 550
5021 Voyages	38 448	101 472	2 129	20 477	31 666	29 578
5024 Achat de matériel fongible	45 706	46 575	-	2 433	23 596	34 130
5028 Dépenses générales de fonctionnement	27 441	374 592	822	195 532	23 873	14 623
5050 Services communs et appui internes	513 764	367 724	260 941	569 264	618 281	513 510
Total	653 787	890 363	268 193	900 454	730 545	647 391

16. On trouvera ci-après un aperçu des principales rubriques budgétaires:

- La rubrique «Contrats» correspond à la location d'un studio ainsi qu'à l'engagement d'une entreprise de vidéo et de diffusion pour la tenue en ligne de la 81^e session du Comité exécutif et de la 44^e session de la Commission.
- La rubrique «Personnel recruté localement» comprend les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, comme les auxiliaires de salle au service de la Commission. Ces dépenses ont été financées au titre des dépenses générales de fonctionnement lorsque la session de la Commission s'est tenue à Genève.
- La rubrique «Voyages» comprend:
 - les frais de voyage du personnel du secrétariat du Codex qui s'est rendu à Genève lors de la session de la Commission tenue dans cette ville;
 - l'aide aux voyages accordée aux membres du Comité exécutif issus de pays à revenu faible ou intermédiaire pour leur permettre de participer à la session de cet organe qui a précédé, indépendamment du lieu de réunion;
 - l'aide aux voyages accordée aux représentants de pays à revenu faible ou intermédiaire assurant la présidence ou la vice-présidence pour leur permettre de rejoindre le secrétariat à Rome, bien que la 44^e session de la Commission et la 81^e session du Comité exécutif se soient déroulées à distance;
 - pour la 44^e session de la Commission, lors de laquelle des élections se sont tenues en présentiel à Genève, les frais de voyage d'un membre de l'équipe du secrétariat du Codex et des fonctionnaires électoraux chargés d'appuyer l'organisation du scrutin.
- La rubrique «Achat de matériel fongible» comprend le coût des supports de communication et les dépenses de publication relatifs à la Commission (par exemple, exposition Codex@60, arrière-plan de la salle de réunion, kits fournis aux délégués).
- La rubrique «Dépenses générales de fonctionnement» comprend:
 - le remboursement à l'OMS des dépenses engagées pour la traduction et l'interprétation des réunions de la Commission et du Comité exécutif lorsque les services de la FAO n'étaient pas disponibles et/ou les coûts liés à la tenue des sessions de la Commission et du Comité exécutif à Genève;
 - la location du lieu de réunion pour le Comité exécutif et la Commission à Genève et les frais de logistique y afférents;

- les dépenses liées au lieu de réunion, à l'organisation et à l'appui aux élections à Genève lors de la 41^e session de la Commission;
 - les contrats de traducteurs et/ou d'interprètes externes;
 - les frais de santé (assurance pour les délégués, mise à disposition d'une ambulance pendant la session de la Commission).
- La rubrique «Services communs internes» englobe les services d'interprétation et de traduction prêtés par la FAO.

17. Sur la base de ce qui précède, aucune tendance ne ressort nettement de l'analyse comparative des réunions de la Commission et du Comité exécutif tenues au cours des six dernières années. À part en 2018 et en 2019, années où la seule différence était le lieu, divers éléments ont eu une incidence sur les coûts pour toutes les réunions organisées depuis lors. En 2020, seule une session en ligne de la Commission a été organisée, tandis que, lors la session en visioconférence de 2021, les personnes assurant la présidence et la vice-présidence ont rejoint le secrétariat du Codex, ce qui a nécessité une organisation différente et la tenue des élections en présentiel à Genève. En 2022 et en 2023, les deux sessions se sont tenues à Rome en présentiel avec la possibilité pour les délégués de participer à distance. Cependant, en 2022, l'adoption du rapport s'est déroulée en visioconférence et des séances supplémentaires ont été nécessaires, ce qui a fait augmenter les dépenses d'interprétation.

18. Toutefois, d'après l'analyse des dépenses de la Commission, et compte tenu des différences susmentionnées entre les sessions, rien n'indique clairement une augmentation sensible des coûts unitaires entre l'avant-pandémie et l'après-pandémie, faisant des 43^e et 44^e sessions de la Commission des éditions exceptionnelles. Les coûts ont varié selon les modalités et les caractéristiques de la réunion. Par exemple, la location d'un lieu distinct (studio équipé) pour organiser une session en ligne de la Commission s'est avérée coûteuse. De même, le recours à des entreprises spécialisées pour aider au déroulement de sessions de la Commission à distance ou selon des modalités hybrides a été coûteux. Les frais d'organisation n'ont baissé pour atteindre leur niveau d'avant la pandémie que lorsque le Codex a eu accès aux installations entièrement équipées de la FAO pour organiser des réunions hybrides.

19. D'autres facteurs influent sur les dépenses relatives à la Commission, notamment les suivants:

- le lieu (FAO à Rome ou CICG à Genève);
- la disponibilité des services de traduction et d'interprétation de la FAO;
- la durée de la réunion. Par exemple, si la session de la Commission est organisée à distance, elle peut durer plus de six jours (ainsi, la nécessité d'ajouter plusieurs journées pour l'adoption du rapport en 2022 a fait augmenter les coûts d'interprétation);
- les coûts d'interprétation plus élevés pour les sessions en ligne ou hybrides que des sessions en présentiel (soit la durée des réunions en présentiel est réduite, soit le nombre d'interprètes est accru pour les réunions en ligne);
- le volume des textes à traduire, qui varie d'une session à l'autre;
- les membres du Comité exécutif et les personnes ayant besoin d'une aide au voyage.

20. Depuis la pandémie, la Salle Plénière de la FAO a été réaménagée de manière à être adaptée aux réunions hybrides. Par conséquent, une réunion peut être organisée selon ces modalités avec une incidence limitée sur les coûts. Cependant, faute d'accès à de telles installations, il a été indiqué que les coûts pouvaient être importants, et cela est susceptible d'être le cas pour les réunions des organes subsidiaires. L'organisation d'une réunion en présentiel avec un volet en ligne entraînera des frais d'interprétation plus élevés. Il faudra probablement surveiller les coûts pendant quelques années dans le cadre des modalités actuelles afin de mieux cerner les tendances.

Réunions des organes subsidiaires du Codex

21. Le secrétariat a envoyé un questionnaire aux pays hôtes afin de recueillir des données relatives aux dépenses engagées pour l'organisation des sessions des comités du Codex. Des renseignements ont été demandés sur les dépenses liées aux sessions tenues avant, pendant (en ligne) et après la pandémie. Une analyse comparative des informations reçues figure dans le document portant la cote CX/EXEC 24/86/5 Add I.